

FRANCE RELANCE – PRÉFECTURE DES ARDENNES
VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE



Ce document a pour objectif de recenser, pour le département des Ardennes, les dispositifs dont peuvent bénéficier les particuliers, entreprises, collectivités et services de l'État dans le cadre du plan « France Relance ». Il vise à être aussi exhaustif que possible à la date de sa mise à jour et à recenser toutes les mesures dans un document unique dénommé « VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE ».

Il sera publié chaque semaine sur le site des services de l'État dans le département des Ardennes : <http://www.ardennes.gouv.fr/>

Les mesures du plan de relance sont également accessible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles
ÉCOLOGIE							
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherches et au réseau des œuvres universitaires sociales	établissements d'enseignement supérieurs et de recherche	https://immobilier-etat.gouv.fr/actualites/presentation-demarche-dappels-projets-renovation-energetique-batiments-publics-cadre	9. oct. 2020	Envoi aux services académiques et aux services de la politique immobilière de l'État pour les bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales pour les projets inférieurs	National : Local :
		Rénovation énergétique des autres bâtiments publics de l'État (à l'exception des Ehpad et des hôpitaux qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée du Ségur de la santé).	Services de l'État sauf EHPAD et hopitaux	https://immobilier-etat.gouv.fr/actualites/presentation-demarche-dappels-projets-renovation-energetique-batiments-publics-cadre	9. oct. 2020	Envoi aux services de la politique immobilière de l'État dans la région (rpie.r67@dgip.finances.gouv.fr)	National : Local :
		Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs par l'Agence nationale du Sport	Fédérations sportives et leurs groupements, les associations sportives affiliées	https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-2		Contactez en premier lieu les services déconcentrés de l'Etat en charge des sports. Ils vérifieront l'éligibilité de votre projet au regard des orientations fixées pour l'année en cours.	Fontaine Jean-Claude Jean-claude.fontaine@ardennes.gouv.fr 03 10 07 33 93
		300 Millions d'euros pour rénover les lycées notamment seront délégués aux Régions. Une enveloppe sera dédiée aux projets de rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales, via les préfets. - 1M€ de soutien au bloc communal et départemental gérées au niveau local par les préfets - 50M€ d'enveloppe complémentaire pour l'agence nationale du sport pour favoriser la transition énergétique des équipements sportifs (en plus de la DSIL) Pour l'année 2021, les crédits DSIL ont été abondés à hauteur d'1 milliard d'euros, représentant plusieurs millions d'euros pour les collectivités leur permettant ainsi un soutien accru dans leur capacité d'investissement.	Collectivités territoriales	https://www.atd08.fr/sites/default/files/articles/circulaire-det-dsil_2021annexes_-_lettre_du_prefet_du_15.9.2020_-_24_pages.pdf	30. nov. 2020	Les dossiers de demande de subvention sont à déposer auprès des sous-préfectures d'arrondissement	Local : Préfecture des Ardennes
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	Afin d'accompagner la restructuration lourde et la rénovation énergétique des logements sociaux, le plan de relance prévoit la mise à disposition de 500 M€ répartis sur 2021 et 2022, dont 40 M€ pour l'appel à projet EnergieSprong qui vise à massifier les solutions industrielles de rénovation énergétique. Cette enveloppe doit permettre de rénover une partie du parc de logement social aujourd'hui vétuste, inadapté et présentant de faibles performances thermiques en finançant des opérations pour lesquelles l'équilibre financier peine à se concrétiser sans subventions complémentaires.	Bailleurs sociaux	Conseil Administration du Fonds National des Aides à la Pierre à venir (début novembre) pour la programmation 2021	13 oct 2020	Remontée via la DDT / DREAL à la DHUP	DDT / SLU / LSRU
	Rénovation énergétique des locaux de TPE/PME	Le crédit d'impôt concerne certaines dépenses visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux à usage tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts, ...) des TPE et PME. Son montant est de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 € de crédit d'impôt par entreprise.	TPE et PME	Pour bénéficier de l'aide, vous devez déclarer les dépenses éligibles engagées (devis signé) au cours de l'année concernée par la déclaration d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés). L'assiette de la dépense éligible intègrera le montant total hors taxe des dépenses (incluant le coût de la main d'œuvre, une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage). Il sera nécessaire de faire appel à un professionnel certifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour la réalisation des travaux.	31. déc. 2021		
	Rénovation énergétique des logements privés	Investissements permettant la mise en place d'économie d'énergie chez les particuliers, extension de « ma prime rénov ». Elle peut se cumuler avec d'autres aides financières, dont les aides locales et les Certificats d'économies d'énergie (CEE).	Propriétaires privés	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19164_ma-PrimeRenov_flyer_web.pdf	31. déc. 2021	https://www.maprimerenov.gouv.fr	Conseiller Faire au 0 808 800 700 https://www.faire.gouv.fr
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience						
	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	AMI Reconversion des friches industrielles ou minières polluées – Accompagnement des études et travaux de dépollution dans le cadre du plan de relance (ADEME)	dépollution de sites pollués issus d'anciens sites ICPE ou miniers. Il propose 2 compartiments : - Compartiment « travaux » pour soutenir les travaux de dépollution - Compartiment « études » : pour soutenir les études préalables à la finalisation de projet en vue de la seconde édition de l'AAP fin	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-	Lancement du 1 ^{er} AAP 6 novembre 2020 Date de clôture : 25 février 2021 à 18 heures Une seconde édition de l'AAP est prévue fin 2021	plateforme ADEME	DDT / SLU / CCT
		AAP Régional 2020 - "Reconversion des friches industrielles – Etudes et techniques de dépollution en Région GE ... » Dépollution Exemple	Collectivités et entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200605/frichesge2020-87	26. avr. 2021		
		FONDS POUR LE RECYCLAGE DES FRICHES 300 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches et de foncier déjà artificialisé.	Collectivités et entreprises	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/fonds-recyclage-friches			
		Dotation France Relance de 40 M€ sur 2 ans pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers nécessitant des travaux de dépollution Investissement Diagnostic et études de faisabilité	Collectivités et entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7	25. févr. 2021		
	DSIL	Les crédits restent destinés aux opérations portées par les communes, les EPCL à fiscalité propre	prefecture	fin d'année 2020	prefecture	prefecture des Ardennes	
Projet 100 foncières et gestion du fonds de déficit	Une zone géographique à redynamiser en priorité (ACV, PVD, QPV, ZRR), le cas échéant adossé à un cadre partenarial clair et structuré (ORT)		Décision attributive de subvention après instruction par l'ANCT d'un bilan économique précis avec une estimation du déficit d'opération global après prise en compte d'autres sources de financement : FEDER, collectivités territoriales (ville, EPCL, voire région)	NON RENSEIGNE			
Densification et renouvellement urbain : aide à la densification							
Démonstrateurs villes durables (PIA)							
Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement	Plan d'accélération de l'agence de l'eau Rhin-Meuse eau potable : prévenir les déficits quantitatifs : majoration aides sécurisation, résilience, renouvellement, économie d'eau, conformité DUP captages, plan de gestion de sécurité sanitaire	collectivités et leurs groupements	https://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=node/985 https://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/mesures_plan_de_relance_09_112020.pdf	30 sept 2021		Direction des Aides et de l'Action Territoriale Mel : contact.AMI-CC@eau-rhin-meuse.fr	
	Plan d'accélération de l'agence de l'eau Rhin-Meuse assainissement : majoration des aides projets PAOT, mise en conformité DERU, limiter les rejets au milieu, hygiénisation des boues de STEU	collectivités et leurs groupements	https://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=node/985 https://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/mesures_plan_de_relance_09_112020.pdf	31 décembre 2020 Vague suivante 30 septembre 2021		Direction des Aides et de l'Action Territoriale Mel : contact.AMI-CC@eau-rhin-meuse.fr	
	Plan d'accélération de l'agence de l'eau Seine-Normandie : gestion intégrée, desimpermeabilisation, : Pmajoration aides opérations PAOT eau et assainissement, hygiénisation des boues de STEU	collectivités et leurs groupements	http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/CP_CA_nov_2020_PB_diffusion.pdf	30/09/21	http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides	Direction des Aides et de l'Action Territoriale Mel : contact.AMI-CC@eau-rhin-meuse.fr	
	Production de chaleur renouvelable de grosse puissance (BCIAT)	Entreprises du secteur industriel produisant plus de 12 000 MWh/an visant à alimenter des industries manufacturières		https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BCIAT2020-28	Sera reconduit fin janvier 2021	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200911/bciat2020-173	

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie	AAP IndusEE (ADEME) – aide à l'investissement pour la décarbonation de l'industrie via des projets d'efficacité énergétique sur les procédés et/ou les utilités	Entreprises du secteur industriel CAPEX > 3M euros	https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle	VA ETRE RECONDUIT		https://entreprises.ademe.fr/form/contact?source_entity_type=node&source_entity_bundle=appel_a_projet&source_entity_id=23658
		AMI IndusDECAR (ADEME) – Projets d'implémentation de procédés matures d'électrification, de nouveaux usages matières, ou autres, dans l'industrie	Entreprises du secteur industriel CAPEX > 3M euros	https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle	VA ETRE RECONDUIT		https://entreprises.ademe.fr/form/contact?source_entity_type=node&source_entity_bundle=appel_a_projet&source_entity_id=23635
		EETE 1er volet (Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique) Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation Recherche et Innovation Etudes - Etudes générales - Diagnostic et études de faisabilité Etudes - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Investissement DISPOSITIF ASP (AGENCE DE SERVICE ET DE PAYEMENT)	PME	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212	15. févr. 2021		
Économie circulaire et circuits courts	Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique)	soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique, via une aide financière Soutien au recyclage du plastique	Tous publics	Abondement du fond économie circulaire de l'ADEME : https://www.ademe.fr/	26. oct. 2020	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201005/aiderecy2020-190	https://www.ademe.fr/
		dispositif de l'ADEME – ORPLAST : Objectif Recyclage PLASTiques - vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.	Plasturgistes ou transformateurs	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orpl	Six dates de dépôt des dossiers : du 01/12/20 au 15/09/22	https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168	https://www.ademe.fr/
		Appel à projets (AAP) "Economie circulaire, Ecoefficiency dans l'Industrie, l'agriculture et l'eau	Entreprises et consortium	https://www.ademe.fr/economie-circulaire-ecoefficiency-industrie-lagriculture-l'eau	20. janv. 2021	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/	https://www.ademe.fr/
		Appel à projet énergie CSR 2021 : Produire de la chaleur à partir de combustibles Solides de Récupération	Entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144	14. janv. 2021	https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENERGIECSR2021	https://www.ademe.fr/03,26,69,58,45
		GeBioDec (Gestion des BioDéchets) Investissements pour le déseballage, l'hygiénisation et le compostage des biodéchets Déseballage/déconditionnement – hygiénisation - compostage sur plate-forme collective.	Collectivités et entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-desemballage-lhygienisation-compostage-biodechets	AIDE 2021		
		GeBioDec (Gestion des BioDéchets) Soutiens forfaitaires calculés à l'habitant et aux investissements pour prévenir la production de biodéchets et développer leur collecte pour valorisation (Les études seront accompagnées par l'ADEME au « fil de l'eau » sans passer par l'AAP) Animation – Investissement – Collecte et valorisation – Déchets des ménages	Collectivités	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-desemballage-lhygienisation-compostage-biodechets	A venir fin Janvier ...		
		Biodéchets Tourisme Durable Eco conception EETE (Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique) 2ème volet Soutiens forfaitaires aux investissements pour limiter l'impact environnemental Climat – Rénovation des bâtiments – Eclairage – Froid – Véhicules – Déchets – Etude – Affichage environnemental	TPE et PME		A venir en février		
		Réemploi Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation Vous souhaitez créer une installation pour assurer la collecte préservante, la remise en état ou la réparation d'objets/matériaux en vue de leur réemploi/réutilisation ? L'ADEME peut vous aider à financer les locaux et équipements nécessaires. Investissement	Collectivités et entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation	Aide 2021		
		BTP (déchets du Bâtiments Travaux Publics) Réemployer et valoriser les déchets du bâtiment et des travaux publics en Grand Est, dans une démarche d'économie circulaire : aides aux études et aux investissements	Collectivités et entreprises	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/btp	12/06/21	aapbtp-climaxion@ademe.fr	
		Centre de tri Vous souhaitez réaliser les investissements nécessaires à la création, à l'extension ou à la modernisation d'un centre de tri de déchets (comme par exemple RSOM Recyclable Secs de OM -> ECT – Extension des consignes de tri / Pour les DAE – Déchets d'Activités Economique) ? L'ADEME peut vous accompagner dans le financement du projet. Investissement		https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets	AIDE 2021		
Appel à projet énergie CSR 2021 : Produire de la chaleur à partir de combustibles Solides de Récupération (investissement)	entités publiques (collectivités territoriales) et des entreprises des secteurs industriel, agricole ou tertiaire	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144	VA ETRE RECONDUIT	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144	https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144		
M 1 : Plan en faveur de l'indépendance protéinique	M 1 : Plan en faveur de l'indépendance protéinique	Volet A : Clos 26 dossiers déposés Mesure 1 - Volet B : Investissements pour la structuration des filières (au moins deux partenaires différents, maillons différents), investissements aval (logique post-récolte) et investissements en agro-équipements (barre de coupe, faucheuse conditionneuse, faneuse, andaineur, trieur, toaster mobile, matériel de trituration, matériel de séchage à la ferme, matériel de stockage (cellules, boudins))	acteurs de la filière et exploitants agricoles	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RE	31. déc. 2022	https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/pub	fr-proteines.aval@franceagrime
		Dépenses matérielles, 40% du coût total des dépenses éligibles : Aménagements des espaces d'attente, d'amenée et d'abattage des animaux dans un objectif d'amélioration de la protection animale Aménagements des espaces de travail dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des opérateurs Installation des équipements de vidéosurveillance Aménagements intérieurs dans la limite de 20 % des coûts totaux éligibles pour les PME et 5 % pour les GE Achats de matériels et équipements neufs (yc logiciels informatiques liés à la production) Investissements en immobilisations incorporelles (acquisition de brevets, licences, savoir-faire) dans la limite de 50 % des coûts totaux éligibles Frais généraux dans la limite de 10 % des coûts totaux éligibles Dépenses immatérielles, entre 50 et 100% du coût total des dépenses éligibles, en fonction de la taille de l'entreprise : Formations à la protection animale	abattoirs et ateliers de découpe annexés / Eleveurs	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RE	31. déc. 2022	https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/	DRAAF SREA
		Pacte biosécurité bien être animal : investissements matériels et immatériels, formation contribuant au bien être et à la biosécurité en élevage	exploitants agricoles	cahier des charges en cours de construction, instruction DDT	Ouverture en février 21	DDT	DDT
		Animaux abandonnés et en fin de vie : 4 volets (structuration des réseaux, soutien à des projets locaux, soins vétérinaires, création d'un observatoire)	A. associations de protection animale B. associations C. D.	Aide variant de 2 000 à 300 000€ A. AAP national : jusqu'à 100 % B. AAC local : jusqu'à 100 % des travaux et matériel, 50 % des campagnes de stérilisation C. AAP national : médecine solidaire 33 %; dispensaires jusqu'à 100 % D. subvention directe via un marché public	A. au fil de l'eau B. au fil de l'eau C. D.	A. DGAL B. DRAAF C. DRAAF D. DGAL	A. DGAL B. DDCSPP C. DGAL D. DGAL
		Soutien à l'investissement : financement des projets de plantation de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires Prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique : financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et assurer leur cohérence et leur pérennité	Exploitants Collectivités Associations Lycées agricoles	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entre	AAP à venir début 2021	DDT	DDT

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles	
Transition agricole	M 6 : Bon bilan carbone	Réalisation de bilan carbone			AAP Clos			
	M 7 : Plan de structuration des filières agricoles	plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires Ce plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires a pour objet l'accompagnement de la construction et la réalisation, impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières, d'un projet collectif de structuration de filière(s) d'une durée de 6 à 30 mois.	exploitants agricoles	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RE	31. déc. 2022	https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-rel	fr-filieres@franceagrimer.fr	
	M 8 : Renforcement du fonds Avenir Bio	Fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique	opérateurs économiques	https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/	1. sept. 2022	mailto:avenirbio@agencebio.org		
	M 11 : Initiative urbaine et jardins partagés	Initiative Jardins partagés volet départemental	collectivités, associations, bailleurs	http://www.ardennes.gouv.fr/jardins-partages-et-collectifs	30. juin 2021	http://www.ardennes.gouv.fr/jardins-partages-et-collectifs	ddt-seadr@ardennes.gouv.fr	
	M 12 : Alimentation locale et solidaire	Volet B : Soutien aux projets locaux Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité Soutien aux associations, aux entreprises (PME/TPE/Start up), aux communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous Soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées et modestes	Exploitants agricoles Associations Entreprises PME/TPE/Start-up Collectivités	Site IDE	30. juin 2021	Direction départementale des territoires Ou mailto:ddt-deadr@ardennes.gouv.fr	mailto:ddt-seadr@ardennes.gouv.fr	
	M 13 : Partenariats Etat / Collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux	Volet A : PAT Essaimage d'un projet			https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-	2 eme AAP prévu du 01/03/21 au 15/04/21	https://reseau-partagee.fr/mesures-plan-de-relance-pa	
		Volet B : PAT déjà engagés			https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-	AAP prévu du 01/03/21 au 15/04/21	https://reseau-partagee.fr/mesures-plan-de-relance-pa	
	M 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	Soutien à l'investissement en matériel (traitement des produits frais et diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, substitution de matériels en plastique, informations au public) Financement d'investissements immatériels (logiciels de suivi des achats durables et de qualité, supports de communications électroniques) Prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études)	Communes éligibles à la DSR en 2020 EPCI		https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-sc	31. oct. 2021	Direction régionale Agence de Services et de Paiement	mailto:HDF-cantines-relance@a
	M 16 : Aide au renouvellement des agroéquipements	Matériel de précision (capteurs), équipements d'application des PP, équipements d'épandage d'effluents, équipements de substitution, dispositifs anti-insectes	exploitants agricoles		https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RE	Guichet clos – enveloppe financière couverte	site dédié FranceAgriMer	FranceAgriMer
	M 17 : Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	Volet A : investissement aides individuelles aux agriculteurs	exploitants agricoles		https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relanc	31. déc. 2022	https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/pub	mailto:fr-aleasclimatiques@fran
		Volet B : Aides aux projets liés à la gestion de l'eau et s'intégrant dans un cadre collectif	Cadre collectif					
	M 19 : Renouvellement forestier	Volet A : Investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers pauvres Volet B : Investissements pour des peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques (dont crise des scolytes) Volet C : Investissements pour l'adaptation des peuplements forestiers identifiés comme vulnérables face au changement climatique	ONF, propriétaires de forêts publiques relevant du régime forestier, propriétaires forestiers privés		https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-renouvellement-f	AMI clos au 07/01/2021	DRAAF	planderelance-renouvellementforestier.dgpe@agriculture.gouv.fr
	M 20 : Soutien à la filière bois aval	Investissements aux PME et ETI de la filière bois	PME et ETI de la 1 ^e et 2 ^e transformation du bois		https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-pr	16/03/21	DRAAF	serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr
M 21 : Aides à la filière Graines et Plants	volet B : Investissements pour les pépiniéristes forestiers et les entreprises de reboisement	PME de la filière de l'amont forestier dont l'activité concerne la production et la plantation de graines et plants forestiers		https://agriculture.gouv.fr/francerelance-appel-projets-daide	1e mars 2021	DRAAF	serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr	

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles
Infrastructures et mobilités vertes	Renforcement de la résilience des réseaux électriques						
	Développer des mobilités du quotidien						
	Ferroviaire (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation / sécurité du réseau)						
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transports						
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus écologique, prime à la conversion)	Les modalités de la prime à la conversion et du bonus dans le cadre du plan de relance automobile sont entrées en vigueur en juin. Les nouvelles modalités de la prime à la conversion suite à l'épuisement des 200 000 primes à la conversion exceptionnelles sont entrées en vigueur en août.	Personnes physiques privées	https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/media/documents/baremes.pdf		https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/	https://www.primealaconversion.gouv.fr/ https://www.service-public.fr/pas
Verdissement du parc automobile de l'Etat							
Énergies et technologies vertes	Développer l'hydrogène vert	- soutien aux projets portés par les entreprises dans les territoires, afin notamment de favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène - mise en place d'un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appel d'offres et complément de rémunération - mise en place d'un projet commun européen (IPCEI) en vue de soutenir l'industrialisation sur le territoire et le développement de démonstrateurs.					
		Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène	Entreprises	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176	Du 13/10/2020 au 31/12/2022	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176
		écosystèmes territoriaux hydrogène	collectivités et entreprises	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165	Plusieurs dates de relève des projets sont programmées : 17 décembre 2020, 16 mars 2021, 14 septembre 2021.	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165
	Nucléaire: développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance	Appel à projets « Plan de relance pour l'industrie » – Secteurs stratégiques (volet national)	Entreprises	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697	1 ^{er} juin 2021	https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboration	
	R&D dans la filière nucléaire (PIA)						
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Le fonds de modernisation et de diversification de la filière automobile est une des réponses du Gouvernement face au coup d'arrêt massif que connaît la filière suite à la crise du COVID-19. Cette crise constitue une opportunité pour les entreprises de la filière pour investir dans leur outil de production, pour gagner en compétitivité, et pour poursuivre leur transition environnementale et numérique.	Entreprises	Le référent automobile en Direccte Bpifrance	31 décembre 2020	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours	Le référent automobile en Direccte Bpifrance
Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes: hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie (PIA)	L'AAP PIA Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène : 4 axes de projets éligibles			https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/INODEMO%20H22020-176/creation		https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176	
	AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène	entreprise, une collectivité ou un consortium	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165	17 décembre 2020, 16 mars 2021, 14 septembre 2021.			
Bpifrance	Nouveaux produits Climat de Bpifrance	Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (métaux et alliages, matières premières industrielles, produits intermédiaires, produits chimiques) et télécommunications 5G (cahier des charges spécifique).	Industriels	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours	Sélection des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds	http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/	http://images.entreprise.com-bpifrance.fr/Web/BPifranceFinancement/%7B2c094b0c-22dd-4e1f-a3ba-75201fadac58%7D_Contacts_soutien_%c3%a0_investissement_industriel_dans_les_territoires.pdf
		Soutien de la Banque des territoires aux investissements des territoires en matière de transition écologique et énergétique et de résilience	Public large, qui varie selon les dispositifs	https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-la-transition-ecologique-et-energetique		https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-de-relance-pour-la-transition-ecologique-et-energetique	https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles
COMPÉTITIVITÉ							
Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production						
Financement des entreprises	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI						
Souveraineté technologique / résilience	Soutien au développement des marchés clés: numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2e phase de la stratégie IA), et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)						
	Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	Créations de nouvelles unités de production / investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser les capacités de production / développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants	Entreprises	https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/aap/soutien-secteurs-strategiques-2020/20200831_aap_resilience_secteurs_strategiques_1.pdf	17/11/2020 à 12h	https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collabora	National : BPI FRANCE Courriel : p.relance@bpifrance.fr Téléphone : 01 53 89 55 42 Local :
	Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale						
	Préservation de l'emploi de R&D						
	Relocalisation: sécurisation des approvisionnements critiques						
	Relocalisation: soutien aux projets industriels dans les territoires	Dans le cadre du plan de relance, les conseils régionaux et les préfetures de région sont amenés à identifier les projets industriels structurants pour le territoire et à les accompagner, via un fonds doté de 150 millions d'euros, avec un processus de sélection confié aux revues régionales d'accélération. Le fonds vise à financer les projets industriels (créations de sites, extensions, modernisations, nouveaux équipements...) les plus pertinents pour le territoire. et pouvant démarrer l'investissement entre 6 mois et un an.	Entreprises	http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/ (plateforme	17/11/2020 à 12h	http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/ (plateforme	National : BPI FRANCE Courriel : p.relance@bpifrance.fr Téléphone : 01 53 89 55 42 Chargée de mission TI Nord-Ardenne Eva Chantrenne T. 03 26 70 89 07
	Guichet d'aide aux investissements "industrie du futur"	Appel à projets pour le Fonds de soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie)	Entreprises du secteur industriel	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697	17. nov. 2020	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697	National : BPI FRANCE Courriel : p.relance@bpifrance.fr Téléphone : 01 53 89 55 42
Investissements en fonds propres (PIA)	PIA 3 : appel à projets territorialisé de l'action « Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovantes »	Entreprises	http://grand-est.directe.gouv.fr/Appel-a-projets-Etat-Regi	31. déc. 2020	http://grand-est.directe.gouv.fr/Appel-a-projets-Etat-Region-Grand-Est-pour-repondre-aux-besoins-en-competences	Patricia REMOND-REMONT au 03 83 39 32 33 / 06 08 06 53 81	
Plan de soutien à l'export	Actions de Business France et mesures de soutien export						
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI	Appel à projets : Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique	Entreprises	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concou	15. févr. 2021	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-con	TransfoNumTPE@bpifrance.fr
	Mise à niveau numérique de l'État et des territoires: identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)						
Culture	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)	subvention à la relance des maisons d'édition	Maisons d'édition	maisons d'édition qui réalisent un chiffre d'affaires global compris entre 0,5 et 10 M€. Ces maisons d'édition doivent également réaliser au moins 50% de leur chiffre d'affaires par la vente de livres neufs en librairie. https://centrenationaldulivre.fr/actualites/le-cn1-vote-le-second-volet-de-son-plan-de-relance	29. oct. 2020	Les demandes sont à déposer sur le portail numérique des demandes d'aides du CNL	https://centrenationaldulivre.fr/
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales	L'objectif est d'accélérer des opérations bien identifiées de restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés grâce à une enveloppe spécifique de 40 M€ en augmentant le taux moyen de subvention de l'État.	Les propriétaires publics, autres que l'État, et privés de monuments historiques.	Les crédits seront engagés par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et Direction des affaires culturelles (DAC) en 2021 ou 2022.	31. déc. 2022		
Commandes militaires	Anticipations de commandes publiques dans le cadre du plan «aéronautique»						

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles	
COHÉSION								
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activités partielles	Dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) s'adresse à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activité dès lors que la pérennité de la structure n'est pas menacée. Il entend soutenir l'emploi tout en permettant à l'employeur de réinterroger sa stratégie et se repositionner durablement sur le marché. L'APLD prend la forme d'une allocation versée à l'employeur correspondant à 56 % ou à 60 % de la rémunération antérieure brute dans la limite de 4,5 SMIC. Les indemnités versées par l'employeur aux salariés sont exonérées de cotisations sociales et fiscales.	Entreprises	https://www.economie.gouv.fr/entreprises/comment-foncti				
	FNE-Formation	Le FNE-Formation prend la forme d'une convention entre l'État et l'entreprise, le cas échéant, par l'intermédiaire d'un opérateur de compétences (OPCO). Les formations financées dans le cadre de ce dispositif doivent permettre aux salariés de favoriser leur employabilité, dans un contexte de mutations économiques. Les formations obligatoires à la charge de l'employeur sont exclues.	Entreprises	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des		Les dossiers de demande de subvention FNE-Formation sont instruits par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et par les opérateurs de compétences (OPCO).		
	Accompagnement à la création d'activité							
	Accompagnement intensif jeunes (AIJ)							
	Accompagnement vers l'emploi par les missions locales	Plan de soutien à l'insertion par l'activité économique : appel à projets pour le Fonds de développement de l'Inclusion 2020	Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-minis	2. nov. 2020	DIRECCTE Régionale		
	Aide aux employeurs d'apprenti	L'aide s'adresse aux contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle. Elle est versée pour les 12 premiers mois d'exécution. Elle n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche d'un jeune. Toutes les entreprises du secteur privé ou public industriel et commercial, dont les contrats relèvent du droit privé, sont éligibles. Une aide à l'apprentissage pour la 1ère année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.	Entreprises	https://travail-emploi.gouv.fr/MG/pdf/guide-relance-entrep	28. févr. 2021	Transmettre les contrats d'apprentissage qu'il a conclus à l'Opérateur de Compétences (OPCO) compétent dans son domaine/ secteur d'activité pour instruction, prise en charge financière et dépôt de ces contrats auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle	0,820,825,825 (service payant) https://travail-emploi.gouv.fr/form	
	Aide aux employeurs de contrats de professionnalisation	Une aide au contrat de professionnalisation pour la 1ère année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs de moins de 30 ans pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.	Entreprises	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/ent	28. févr. 2021	L'employeur doit transmettre les contrats de professionnalisation qu'il a conclus à l'Opérateur de Compétences (OPCO) compétent dans son domaine/ secteur d'activité pour instruction, prise en charge financière et dépôt de ces contrats auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle, dans la base nationale de données Extrapro.	0,820,825,825 (service payant) https://travail-emploi.gouv.fr/form	
	Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation garantie jeune (GJ)							
	Contrats initiatives emploi (CIE)							
	Création de places en formation supérieure au titre du plan jeunes	Pour les rentrées 2020-2021 et 2021-2022, 30 000 places supplémentaires sont ouvertes. Ces places sont notamment ouvertes dans les instituts de formation en soins infirmiers et pour les formations courtes de type bac+1, en réponse aux besoins en matière de santé publique et d'insertion professionnelle.	Bacheliers et titulaires d'un diplôme équivalent	Pour l'année universitaire 2020-2021, les places ont été proposées durant l'été et la formulation des vœux en phase complémentaire a été prolongée jusqu'au 21 septembre 2020.	21. sept. 2020	https://www.parcoursup.fr/		
	Sport	Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement (SESAME) Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation. Très concrètement, un parcours personnalisé est proposé au jeune pour lui permettre d'acquérir une qualification professionnelle.	Jeunes entre 16 et 25 ans révolus ou entre 16-30 ans non révolus si vous êtes en situation de handicap. Le jeune doit être dans une situation particulière		Pour plus d'information et intégrer le dispositif, vous pouvez vous rapprocher : - des opérateurs d'information, d'orientation, d'accompagnement (information jeunesse, mission locale, Pôle emploi, etc.) - d'un organisme de formation du secteur jeunesse et sport - d'une association de quartier / d'un club sportif - d'un service jeunesse et sport : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ou Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP).	Tout au long de l'année		DDCSPP des Ardennes
		Création d'emplois pour les jeunes dans le sport L'Agence nationale du Sport cofinance l'emploi d'un jeune de moins de 25 ans, occupant au sein d'une association sportive locale un poste d'éducateur ou un poste d'agent de développement afin de développer l'offre de pratique sportive et d'améliorer l'encadrement de la pratique. Au regard des besoins formulés par l'association, 2 types d'aides pourront être envisagés : une aide pluriannuelle sur 2 ou 3 ans ou une aide ponctuelle à l'emploi.	Les structures déconcentrées et associations affiliées à une fédération sportive agréée, qui emploient un jeune de moins de 25 ans.		Dès le lancement des appels à projets territoriaux, début 2021, vous pourrez prendre contact avec le(la) référent-e régional-e ou départemental-e emploi des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale qui vous accompagnera dans votre démarche de demande de subvention emploi. Après avoir créé un compte pour votre association sur la plateforme de demande de subvention dématérialisée « Le Compte Asso », vous pourrez y déposer votre dossier. Après étude de votre candidature et si elle est sélectionnée, vous recevrez la subvention.		https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login	FONTAINE Jean-Claude jean-claude.fontaine@ardennes.gouv.fr 03 10 07 33 93
Plateformes numériques sportives : Soutenir financièrement les acteurs qui développent des contenus sportifs en ligne, les initiatives visant à développer l'offre sportive sur les territoires.		Les fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées et leurs associations affiliées		https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entre			Vous pouvez contacter la direction des sports : sportsds.1@spts.gouv.fr	
Transformation numérique du sport : Accompagner le mouvement sportif dans sa démarche de transformation numérique. Ce programme vise à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux.		Les fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées et leurs associations affiliées		Dès le lancement de l'appel à projets national par l'Agence nationale du Sport, vous pourrez déposer votre dossier de candidature sur la plateforme « Le Compte Asso ». Après instruction et sélection de votre dossier, vous recevrez la subvention.	Dès 2021	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login		
Accompagnement des associations sportives locales : Cette mesure consiste à soutenir les actions menées par les associations sportives locales en vue d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'Agence nationale du Sport allouera, dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF), des aides aux associations sportives les plus en difficulté suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-19 et des aides à la relance de la pratique sportive. Fonds de solidarité de l'agence nationale du sport : appui aux associations sportives		Les fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées et leurs associations affiliées		Dès le lancement des campagnes, début 2021, vous pouvez prendre contact avec votre fédération qui vous accompagnera dans votre démarche de demande de subvention.	Dès 2021	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login	Agence-dft@agencedusport.fr	
	ligues, comités, associations sportives affiliées...		3 volets : continuité éducative, fonctionnement, emploi	Dès 2021	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login	FONTAINE Jean-Claude jean-claude.fontaine@ardennes.gouv.fr 03 10 07 33 93		

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles	
		Pass-sport : aide à la prise de licence	jeunes de moins de 16 ans , priorité aux publics vulnérables	50€ par licence	Dès 2021			
		Fonds de compensation billetterie : compensation des pertes de recettes dues à l'organisation des événements à huis clos	fédérations, ligues, organisateurs professionnelles	uniquement pour les événements organisés à huis clos, pas les événements annulés Sur production d'un document certifié par le commissaire aux comptes ou un expert comptable : 70 %	Fin 2020	direction des sports	direction des sports	
		Parcours emploi compétence (PEC)						
		Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation						
		Parcours qualifiants y compris post-bac						
		Cordées de la réussite	Programme d'accompagnement des élèves depuis la classe de 4e jusqu'à la fin de la terminale qui vise à renforcer l'ambition scolaire et la poursuite d'études en faisant mieux connaître les perspectives d'orientation dans l'enseignement supérieur.	Élèves			Pour en bénéficier, le collège ou le lycée de scolarisation de l'élève doit avoir mis en place une cordée de la réussite avec un établissement d'enseignement supérieur. Il conviendra de se renseigner auprès de son établissement (collège ou lycée).	Les élèves et leurs familles peuvent se renseigner en tout premier lieu auprès de leur collège ou leur lycée ou sur le site de leur académie. https://eduscol.education.fr/cid7
		Poursuite d'études pour les néo-bacheliers et CAP en trois ans						
		Internats d'excellence						
		Emplois FONJEP	cette mesure prévoit 2000 postes FONJEP supplémentaire pour 2021 et 2022. Elle permettra ainsi aux associations de pérenniser leurs actions en s'appuyant sur des personnels permanents, en plus de leurs bénévoles, et contribue à la structuration du secteur associatif.	Associations qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans	Pour les associations : vous devez contacter la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de votre département ou la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de votre région.	Fin 2020		DDCSPP des Ardennes
		Service civique	Possibilité pour 100 000 jeunes supplémentaires d'effectuer un service civique par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif	jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.	Pour accueillir un volontaire en Service Civique, vous devez entreprendre une de ces démarches : - Demander un agrément en vous rendant sur le site du Service Civique - Bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations (si votre structure est membre d'une de ces structures, il est probable qu'elle ait déjà obtenu un agrément au titre du Service Civique). - Accueillir un volontaire mis à disposition par un organisme agréé, afin de faciliter le montage et le suivi du projet d'accueil.	Mobilisable immédiatement		Contactez l'Agence du Service Civique : 09 74 48 18 40 (non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h
		Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans	baisse de coût du travail sur l'ensemble des contrats de travail de plus de 3 mois des jeunes de moins de 26 ans, jusqu'à 2 SMIC, accessible pendant 6 mois aux secteurs marchand et non marchand, sous la forme d'une compensation de charges versée par l'ASP trimestriellement pendant un an au plus et abaissant forfaitairement le coût à hauteur de 4000€ sur un an		https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance	28. févr. 2021	https://sylae.asp-public.fr/sylae/accueil/cerfa.do	0,809,549,549 Service gratuit + prix d'un appel
		renforcement de l'allocation du parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)						
		Renforcer le dispositif de garantie par l'État des prêts étudiants	Le montant et la durée du prêt sont déterminés par la banque qui l'accorde, jusqu'à 15 000 € et un minimum de 2 ans.	Étudiants	L'étudiant doit déposer sa demande auprès d'une des banques partenaires suivantes : Société générale, Banques Populaires, Crédit Mutuel, CIC, Caisses d'épargne.	de mai à août, dans la perspective de la rentrée universitaire suivante.	https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metier	
		Volontariat territorial en entreprise « vert »						
	Revalorisation de la rémunération des stagiaires							
	Formation sur les métiers d'avenir (santé et soins)	Cette mesure repose sur : - Une extension des capacités de formation des instituts de formation en soins infirmiers (IFS) offertes sur Parcoursup à travers une cible de 2 000 places supplémentaires dès la rentrée 2020 et une poursuite dans les 5 ans à venir - Une augmentation progressive des effectifs aides-soignants avec un objectif de doublement des entrées en formation d'aides-soignants d'ici 2025.	Tous les futurs étudiants en santé.			https://www.parcoursup.fr/		
Handicap	Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés	Une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 4 000 € sur un an et qui vous est attribuée pour l'embauche d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. L'aide est versée à la fin de chaque trimestre, pendant un an au maximum, par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de l'État.	Entreprises et associations	Embaucher entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021 un travailleur handicapé disposant de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé Embaucher une personne en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD pour une période d'au moins 3 mois Sa rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1er janvier 2020.	28. févr. 2021	Adressez votre demande d'aide à l'Agence de services et de paiement (ASP) via la plateforme de téléservice qui sera ouverte à compter du 4 janvier 2021.	Pour tout renseignement, l'employeur peut appeler le 0 809 549 549 (Service gratuit + prix appel).	

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles	
Formation professionnelle	Programme d'investissement dans les compétences/digitalisation de la formation							
	Renforcement des moyens d'intervention et d'accompagnement de France compétences et Pôle emploi 1Md€							
	Dotations complémentaires allouées aux associations « Transitions pro » (Apro) pour le financement des projets de transition professionnelle.							
	La reconversion ou promotion par alternance							
	Revalorisation de la rémunération stagiaire formation professionnelle hors jeunes							
	Mobilisation du fonds de cohésion sociale							
Recherche	Renforcement des moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR)							
	Financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et valorisation de la recherche (PIA)							
Séjour de la santé / Dépendance	Investissement public							
Coopération sanitaire	Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin							
Cohésion territoriale	Développement du numérique sur tout le territoire (très haut débit, inclusion numérique)	AAP France Services : vise à labelliser 50 nouveaux bus France Services. Ces nouveaux bus viendront s'ajouter aux 856 structures déjà labellisées et assureront des permanences polyvalentes et itinérantes, afin de permettre aux usagers des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux de procéder aux principales démarches administratives du quotidien en un lieu unique.	Établissements France service, Communes et Établissements publics de coopération intercommunale	https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/nouvel-appel-projet	1. déc. 2020			
	Soutien aux actions de développement locale	Projet d'investissements des collectivités locales dans les thématiques de la transition écologique, de la résilience sanitaire et de la préservation du patrimoine public historique et culturel	Communes et Établissements publics de coopération intercommunale	DETR: http://www.ardennes.gouv.fr/dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-detr-a2102.html DSIL: http://www.ardennes.gouv.fr/dotation-de-soutien-a-l-investissement-local-dsil-a1968.html	30. nov. 2020	https://www.demarches-simplifiees.fr/	Local : Préfecture des Ardennes Courriel : pref-amenagementduterroire@ardennes.gouv.fr Téléphone : 03 24 59 68 35	
	Soutien aux collectivités territoriales: garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local							
	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logement social, foncières pour les petits commerces)							
	Soutien au commerce et à l'artisanat							
	Dynamiques territoriales et contractualisation							
	Aide au développement d'une offre de tourisme durable	Appel à manifestation d'intérêt - partenariats territoriaux du programme d'actions Fonds Tourisme Durable Identifier les organisations qui seront partenaires de l'ADEME, dans le cadre de France Relance, pour le déploiement du Fonds sur les territoires aux échelles nationale, régionale et infrarégionale.			https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201207/tourisme2020-208	15. janv. 2021	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201207/tourisme2020-208	Hélène Pauly Helene.pauly@ademe.fr
Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	Programme national PONTS Phase recensement et reconnaissance		411 communes éligibles dans les Ardennes	https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts/communes	31. mars 2021	Enquête en ligne initiée par le CEREMA adressé par mail aux communes éligibles	mailto:contact-programmeponts@cerema.fr	

VADEMECUM DE MOBILISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Domaine	Mesures	Investissements concernés	Public cible	Instructions/cahier des charges	Date limite de dépôt des candidatures	Lieu de dépôt des candidatures	Contacts utiles	
Soutien aux personnes précaires	Majoration de l'allocation rentrée scolaire et ticket de restaurants universitaires à 1€	L'allocation de rentrée scolaire a été majorée exceptionnellement de 100 euros supplémentaires au titre de la rentrée 2020 afin d'aider les familles à faire face aux dépenses de rentrée et contribuer à la relance de la consommation.	Familles	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042211279/	18. août 2020			
	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets innovants, modernisation logistique, des SI ou des infrastructures sur 4 thématiques : précarité alimentaire, accès aux droits, soutien aux familles de jeunes enfants, insertion sociale et professionnelle	association	AAP national décliné en région, à paraître	15. janv. 2021			
	Soutien aux associations d'aide aux personnes vulnérables et développement de l'hébergement d'urgence	Construction de centres d'hébergement			Sollicitation des services déconcentrés par la DHUP, la Dihal et la DGCS pour identifier des projets éligibles. notification d'objectifs régionaux et des enveloppes budgétaires assorties. Des orientations stratégiques seront données pour la sélection des projets au niveau local.			
		Renfort du plan de traitement des FTM			Circuits classiques, en lien avec la CILPI. L'enveloppe devrait permettre d'apporter un complément de financement aux opérations complexes à équilibrer et dont la réhabilitation est jugée prioritaire.			
		Humanisation des centres d'hébergement et des accueils de jour			Instruction à venir sur les modalités de mobilisation des crédits, notamment pour les accueils de jour.		Le circuit habituel d'instruction des dossiers devrait être conservé (mobilisation des DDT-DDCS).	
		Développement de tiers lieux pour l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel			AAP national à paraître		Instruction et sélection départementale et/ou régionale, mais sans pré-fléchage de crédits (dossiers remontés au niveau national et répartition des crédits a posteriori selon les projets priorisés par chaque région).	
Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté : 3 volets 1. Services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales 2. Modernisation des dispositifs d'accès aux besoins essentiels afin afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes et soutien aux projets encourageant l'autonomie 3. Modernisation et optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'accès aux biens essentiels		associations dont l'objet est la lutte contre la pauvreté		AAP national décliné en région Sont éligibles les investissements matériels et immatériels, les dépenses de fonctionnement Le projet doit se dérouler sur 24 mois maximum	15. janv. 2021	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-de-candidature-appel-a-projet-2020-2021	dgcs-secr-sd1@social.gouv.fr DRJSCS : http://grand-est.drjscs.gouv.fr/spip.php?article3230	